



TYPE DE DOCUMENT : LIVRET D'ACCUEIL

LIVRET D'ACCUEIL - NAVPAX

Formations du personnel servant à bord des navires à passagers

Selon module

durée

500 €

tarif PBG

16 max.

stagiaires

Version mise à jour : 2 septembre 2026

Agrément PBG

Permis Bateaux Guadeloupe est agréé NAVPAX par décision n° 196/2026 du 11 mai 2026 - agrément DM/Guadeloupe/2026/007 NAVPAX, valable jusqu'au 10 mai 2027.

Résultats PBG

Aucune session NAVPAX n'a encore été organisée par PBG. Aucun taux de réussite n'est donc calculable à ce jour. Les résultats seront publiés après la première session, selon la méthode : candidats ayant validé l'évaluation ÷ candidats évalués × 100.

1. Finalité des formations NAVPAX

Les formations NAVPAX préparent les personnels servant à bord des navires à passagers aux compétences de sécurité, d'encadrement, de communication et de gestion des situations d'urgence correspondant aux fonctions qui leur sont confiées à bord.

Intitulé	Formations du personnel servant à bord des navires à passagers - NAVPAX
Modalité	Présentiel, avec exercices pratiques selon le module
Effectif	16 stagiaires maximum par session
Évaluation	Tests écrits de connaissances permettant de vérifier l'atteinte de la norme de compétence minimale
Tarif PBG	500 €
Durée	Variable selon le module ou le parcours correspondant aux fonctions exercées

2. Modules et durées minimales

Formation	Public / finalité	Durée minimale
Encadrement des passagers	Personnel désigné au rôle d'appel pour aider les passagers en situation d'urgence : rassemblement, évacuation, circulation, maintien de l'ordre et réduction de la panique.	2,5 h
Sécurité - service direct aux passagers	Personnel assurant directement un service aux passagers : communication, annonces d'urgence, engins de sauvetage, embarquement/débarquement et assistance aux personnes ayant besoin d'aide.	2,5 h
Gestion des situations de crise et comportement humain	Capitaines, chefs mécaniciens, seconds, seconds mécaniciens et personnes responsables de la sécurité des passagers en situation d'urgence : procédures, ressources, commandement, stress, comportements et communication.	7 h dont 3 h pratiques
Sécurité des passagers, cargaison et intégrité de la coque	Personnel responsable sur navires rouliers à passagers : embarquement, cargaison, ouvertures de coque, stabilité, ponts rouliers et procédures d'urgence.	8 h officiers / 4 h non-officiers
Familiarisation aux situations d'urgence	Personnel servant à bord des navires à passagers, hors personnels visés par la formation d'encadrement : sécurité du navire, matériel d'urgence, comportement et communication.	2,5 h

Le parcours à suivre dépend des fonctions effectivement exercées à bord. Les modules ne constituent pas nécessairement un parcours cumulatif identique pour tous les stagiaires.

3. Organisation pédagogique

- Documents pédagogiques écrits ou informatiques remis ou mis à disposition des stagiaires.
- Enseignement théorique complété par des exercices pratiques d'application.
- Utilisation possible de supports audiovisuels commentés pour travailler les comportements en situation d'urgence et la prévention des mouvements de panique.
- Lorsque la formation est dispensée à bord, elle se déroule hors poste de travail ou sur un poste explicitement placé en situation de formation.

4. Évaluation et validation

Les formateurs évaluent les compétences au moyen de tests écrits de connaissances. Les documents relatifs à l'évaluation sont conservés par PBG pendant 2 ans afin de pouvoir être présentés lors d'une inspection.

Attestation

Après validation du ou des modules suivis, PBG délivre l'attestation de formation prévue pour le personnel des navires à passagers, conformément au modèle réglementaire applicable.

5. Accessibilité et financement

Accessibilité	Étude des besoins d'aménagement en amont, sous réserve de compatibilité avec les exigences de la formation et de l'activité maritime.
Financements possibles	Individuel, employeur, OPCO, CPF lorsque mobilisable, France Travail sous réserve d'accord du financeur.

6. Références utiles

Référentiel NAVPAX — Annexes relatives aux formations du personnel servant à bord des navires à passagers. [Lien officiel](#)

Cadre réglementaire — Arrêté du 6 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers. [Lien officiel](#)

Inscription maritime — Démarche officielle d'inscription en formation professionnelle maritime. [Lien officiel](#)

Portail du marin — Espace Numérique Maritime. [Lien officiel](#)